

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 8 avril 2009 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Daniel Bélec, directeur de cabinet

CE-2009-306-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2009-307-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2009-308-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 25 MARS 2009

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 25 mars 2009, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

CE-2009-309-DEC DEMANDE D'AUTORISATION / INSTALLATION D'AFFICHES / CASERNES NUMÉROS 2 ET 3 / TOURNOI DES GRANDS BRÛLÉS

ATTENDU la demande faite par M. Alexandre Roussel, lieutenant à la Direction de l'incendie, afin de poser des affiches aux casernes numéros 2 (3800, rue Pascal-Gagnon) et 3 (3355, chemin Saint-Charles), et ce, dans le cadre de la 19^e édition du tournoi de hockey annuel, du 30 avril au 3 mai 2009, au profit de la fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de ladite demande et accepte l'installation des affiches aux casernes numéros 2 (3800, rue Pascal-Gagnon) et 3 (3355, chemin Saint-Charles), et ce, dans le cadre de la 19^e édition du tournoi de hockey annuel, du 30 avril au 3 mai 2009, au profit de la fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés et que lesdites affiches soient enlevées dès la fin du tournoi par le requérant.

CE-2009-310-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission du développement durable et de l'environnement du 29 janvier 2009 ;
- de la Commission des sports, loisirs et culture du 25 février 2009;
- de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 10 et 23 mars 2009.

CE-2009-311-REC REQUÊTES DE SIGNALISATION / 10 MARS 2009

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de circulation en date du 10 mars 2009, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

<u>REQUÊTE</u>	<u>DÉTAIL</u>
CC-2009-03-10/01	Lignage au centre de la chaussée dans les deux (2) courbes de la rue de l'Aubier ;
CC-2009-03-10/02	Installation de panneaux « interdiction de stationnement » avant et après les deux (2) courbes de la rue de l'Aubier. Les panneaux doivent être installés à l'intérieur des courbes ;
CC-2009-03-10/04	Installation de bollards sur la côte de Terrebonne, de l'avenue de la Pommeraie à la rue George-VI, pour sécuriser la piste cyclable ;
CC-2009-03-10/05	Lignage sur la rue George-VI, de la côte de Terrebonne jusqu'à la rue Poulin ;
CC-2009-03-10/08	Installation de panneaux « interdiction de stationnement » sur la rue Camus, à l'opposé du 3535, rue Camus, jusqu'à la rue Marie-Josée ;
CC-2009-03-10/09	Lignage de la piste cyclable sur la rue Camus.

CE-2009-312-DEC PROJET DE RÉCUPÉRATION DES CARTOUCHES D'ENCRE ET DE TÉLÉPHONES CELLULAIRES

ATTENDU QUE le fonctionnement administratif de la Ville de Terrebonne entraîne un nombre élevé d'utilisation de cartouches d'imprimantes;

ATTENDU QUE la majorité de ces cartouches d'imprimantes peuvent être recyclées;

ATTENDU QUE le Plan Vert encourage les alternatives qui visent la réduction des besoins d'enfouissement;

ATTENDU QUE l'organisme « MIRA » récupère les cartouches d'imprimantes et les téléphones cellulaires pour financer ses activités;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre en place un mécanisme de récupération des cartouches d'imprimantes et les téléphones cellulaires;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire a déposé une procédure pour la récupération de cartouches d'imprimantes et les téléphones cellulaires, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2009-01-29/02 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant le projet de récupération des cartouches d'encre et les téléphones cellulaires ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, d'approuver la procédure de récupération de cartouches d'imprimantes et les téléphones cellulaires usagés préparée par la Direction de l'entretien du territoire et de mandater ladite direction à transmettre les cartouches d'imprimantes et les téléphones cellulaires usagés à l'organisme « MIRA ».

CE-2009-313-DEC RÉCUPÉRATION / PILES USAGÉES

ATTENDU QUE le fonctionnement administratif de la Ville de Terrebonne entraîne un nombre élevé d'utilisation de piles rechargeables;

ATTENDU QUE les piles rechargeables peuvent être remises à neuf ou recyclées;

ATTENDU QUE le Plan Vert encourage les alternatives qui visent la réduction des besoins d'enfouissement;

ATTENDU QUE la Société de recyclage des piles rechargeables (RBRC), organisme sans but lucratif, a mis sur pied un programme national de recyclage de piles rechargeables;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre en place un mécanisme de récupération des piles rechargeables;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire a déposé une procédure pour la récupération des piles rechargeables, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2009-01-29/03 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant le projet de récupération des piles usagées ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, d'approuver la procédure de récupération des piles rechargeables préparée par la Direction de l'entretien du territoire et de mandater ladite direction à transmettre les piles rechargeables usagées à la Société de recyclage des piles rechargeables (RBRC).

CE-2009-314-DEC SIGNATURE / ENTENTE / PRÊT DE LOCAUX ET À LA FOURNITURE DE SERVICES AUX SINISTRÉS / CHSLD DE LA CÔTE BOISÉE

ATTENDU QUE le CHSLD de la côte Boisée s'est doté d'un plan de mesures d'urgence et que pour l'application de ce plan, le CHSLD a besoin de la collaboration de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QU'il est nécessaire de prévoir un centre d'hébergement temporaire pouvant servir lors d'une évacuation partielle ou totale du CHSLD;

ATTENDU QUE la Ville accepte de mettre à la disposition du CHSLD le centre communautaire Angora lors d'une évacuation du CHSLD pour une période de moins de 24 heures;

ATTENDU QUE les parties désirent conclure une entente à cette fin;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, Conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile à la Direction générale, et de M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente à intervenir avec le CHSLD de la côte Boisée pour le prêt de locaux et la fourniture de services aux sinistrés, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2009-315-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE /
« AUTORISATION À L'EXÉCUTION DES
TRAVAUX » / IMMEUBLES GOLF LE MIRAGE
INC.**

ATTENDU QUE le 1^{er} mars 2004, la Ville de Terrebonne a adopté le règlement numéro 183 afin d'être autorisée à entreprendre les travaux nécessaires pour l'implantation et le prolongement d'une piste cyclable, depuis le boulevard des Entreprises, dans le secteur Terrebonne, jusqu'à l'intersection du boulevard Laurier et de la rue de l'Hôtel-de-Ville, dans le secteur La Plaine;

ATTENDU QUE ces travaux affectent le lot 2 921 696 du cadastre du Québec appartenant aux Immeubles Golf Le Mirage inc.;

ATTENDU la signature par Immeubles Golf Le Mirage inc. en date du 26 mars 2009 d'une *Autorisation à l'exécution des travaux* pour l'implantation d'une piste cyclable du boulevard des Entreprises jusqu'à l'intersection du boulevard Laurier et de la rue Émile-Roy (anciennement rue de l'Hôtel-de-Ville), dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'*Autorisation à l'exécution des travaux* à intervenir avec Immeubles Golf Le Mirage inc. par laquelle la Ville de Terrebonne est autorisée à effectuer des travaux d'implantation et de prolongement d'une piste cyclable, depuis le boulevard des Entreprises, dans le secteur Terrebonne, jusqu'à l'intersection du boulevard Laurier et de la rue Émile-Roy (anciennement rue de l'Hôtel-de-Ville), dans le secteur La Plaine, sur la partie du lot mentionné ci-dessus.

**CE-2009-316-DEC SOUMISSION / TRAITEMENT INFORMATIQUE
DE LA LISTE ÉLECTORALE / RÉVISION / 2009**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le traitement informatique de la liste électorale, de sa production et de sa révision, dans le cadre de l'élection générale de l'année 2009 de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 4 mars 2009 à 10h, à savoir:

GFI Solutions d'affaires inc.
Innovision inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 25,65 à la firme GFI Solutions d'affaires inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE la firme Innovision inc. a déposé une offre non conforme à ce qui était demandé et qu'à cet effet le pointage final n'a pas été calculé. Aussi, l'enveloppe contenant la proposition financière n'a pas été ouverte, le tout, conformément à la loi;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme GFI Solutions d'affaires inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif accepte la soumission de la firme **GFI SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.** pour le traitement informatique de la liste électorale, de sa production et de sa révision, dans le cadre de l'élection générale de l'année 2009 de la Ville de Terrebonne, pour un montant de 52 617\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0084 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que la proposition financière de la firme Innovision inc. lui soit retournée conformément à la loi.

**CE-2009-317-REC VENTE FORMELLE DU LOT 3 368 785 SUITE À
SON ADJUDICATION DU 13 DÉCEMBRE 2007
/ VENTE POUR TAXES**

ATTENDU QUE le 7 novembre 2007, la Ville de Terrebonne a publié un préavis de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 14 760 547 ;

ATTENDU QUE le 13 décembre 2007, la Ville de Terrebonne a adjugé en sa faveur le lot numéro 3 368 785 du cadastre du Québec, terrain vacant situé sous des pylônes d'Hydro-Québec – boulevard des Seigneurs (ancien terrain de 9177-6070 Québec inc. (Développements Domicil inc.)) et ce, aux termes d'un certificat d'adjudication publié sous le numéro 14 882 468;

ATTENDU QUE le délai d'un an s'est écoulé et qu'aucune demande de retrait n'a été faite à la Ville de Terrebonne (article 531 et ss., *Loi sur les Cités et Villes*);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 538 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le greffier doit dresser et signer un acte de vente en faveur de la municipalité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint aux affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, de recommander au Conseil d'autoriser la vente formelle par le greffier de la Ville de Terrebonne, Me Denis Bouffard, du lot numéro 3 368 785 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, en faveur de la Ville de Terrebonne.

Que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de vente formelle et tout document afférent nécessaire, s'il y a lieu.

**CE-2009-318-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS
D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 450 025,23\$ préparée le 2 avril 2009 ;
- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 5 322 417,42\$ préparée le 1^{er} avril 2009.

**CE-2009-319-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 43 231,48\$ préparée le 2 avril 2009 ;
- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 1 734 279,19\$ préparée le 1^{er} avril 2009.

**CE-2009-320-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 406 /
TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES,
ÉCLAIRAGE ROUTIER, AMÉNAGEMENT
PAYSAGER ET PLANTATION D'ARBRES SUR
LA RUE DE BRIANÇON**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructures ont été réalisés par un promoteur dans la rue de Briançon ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux de pavage, bordures, éclairage routier, aménagement paysager et plantation d'arbres d'une portion de la rue de Briançon ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (406) pour la réalisation des travaux de pavage, bordures, éclairage routier, aménagement paysager et plantation d'arbres sur la rue de Briançon, et pour ce faire, un emprunt au montant de 327 400\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans.

**CE-2009-321-DEC MANDAT / INVENTAIRE DU SECTEUR DE LA
CÔTE DE TERREBONNE / PROGRAMME DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LA CÔTE
DE TERREBONNE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, d'accepter l'offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, datée du 30 mars 2009, pour procéder à l'inventaire du secteur de la côte de Terrebonne dans le cadre du Plan de développement durable, le tout pour un montant n'excédant pas 20 000\$ (taxes en sus) et payé à même la subvention versée par la Fédération canadienne des Municipalités pour le projet de la côte de Terrebonne. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0095 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-322-DEC MODIFICATION / LOYER / ANTENNE CELLULAIRE
ROGERS / 6741, BOULEVARD LAURIER**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne loue à Fido Solutions inc. (anciennement Microcell Connexionx inc.) le site de la caserne d'incendie du 6741, boulevard Laurier, pour l'installation d'une antenne pour réseau de téléphones cellulaires ;

ATTENDU QUE le bail actuel prévoit que le loyer est payable en services cellulaires via un crédit de minutes d'utilisation ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne n'utilise pas le crédit de téléphone ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le bail afin de prévoir que le crédit soit transformé en paiement du loyer par le biais de chèques mensuels, et ce, rétroactivement au 23 novembre 2007 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la modification de loyer à intervenir avec la compagnie Roger Communications inc. pour le site Domaine Gêrôme situé au 6741, boulevard Laurier.

**CE-2009-323-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 429 /
RELOCALISATION D'UNE PARTIE DE LA RUE
SAINT-SACREMENT**

ATTENDU QUE des travaux de relocalisation d'infrastructures doivent être réalisés pour une partie de la rue Saint-Sacrement dans le cadre de la revitalisation des artères commerciales ;

ATTENDU QU'il y a lieu dans le cadre des travaux de prévoir les coûts du démantèlement de certains équipements du terrain de balle Saint-Sacrement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (429) pour la relocalisation d'une partie de la rue Saint-Sacrement, et pour ce faire, un emprunt au montant de 3 105 100\$ dont le terme de remboursement est fixé à vingt (20) ans.

**CE-2009-324-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 441 /
ACQUISITION DE TERRAINS AU SUD DE
L'AVENUE DU LAC / RÉSERVE FONCIÈRE /
ZONE TAMPON**

ATTENDU QUE certaines propriétés de l'avenue du Lac localisées au sud de la rue Napoléon vivent une cohabitation difficile avec les industries qui sont en opération sur le boulevard des Entreprises dans le parc industriel est ;

ATTENDU QUE la proximité des industries ainsi que la nature de certaines de leurs opérations rendent opportun le réaménagement de cette portion de l'avenue du Lac ;

ATTENDU QUE les propriétaires de la majorité des résidences situées dans ce secteur ont conclu une entente pour l'acquisition par la Ville de Terrebonne de leurs propriétés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (441) pour l'acquisition des lots pour fins de réaménagement de l'avenue du Lac, et pour ce faire, un emprunt au montant de 1 411 000\$ dont le terme de remboursement est fixé à vingt (20) ans.

QUE le projet de règlement d'emprunt prévoit que le produit de la vente des terrains soit approprié au règlement afin d'en réduire la dette.

**CE-2009-325-DEC NOMINATION / SECRÉTAIRE / DIRECTION DE
LA POLICE**

ATTENDU l'affichage du poste de secrétaire à la Direction de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, de nommer Mme Sylvie Sauriol au poste de secrétaire à la Direction de la police, classe 6, à compter du 4 mai 2009, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2009-326-DEC NOMINATION / ÉGOUTIER / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'égoutier à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Richard Therrien au poste d'égoutier à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 14 avril 2009, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2009-327-DEC NOMINATION / FORMATEUR OPÉRATEUR /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de formateur opérateur à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Gaétan Boucher au poste de formateur opérateur à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 14 avril 2009, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2009-328-DEC PROBATION / CHARGÉE DE PROJET,
GESTION ET COORDINATION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES AU SERVICE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU
MILIEU / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU
TERRITOIRE**

ATTENDU QUE le 13 août 2008, le Comité exécutif autorisait l'embauche de Mme Geneviève Rivard au poste de chargé de projet pour la gestion et coordination des matières résiduelles à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE Mme Geneviève Rivard a terminé sa période de probation et doit être confirmée à titre d'« employé régulier permanent de la Ville », le tout selon l'article 4.11 du protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, et de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que Mme Geneviève Rivard soit et est confirmée à titre d'« employé régulier permanent de la Ville de Terrebonne », et ce, à titre de chargé de projet pour la gestion et coordination des matières résiduelles à la Direction de l'entretien du territoire.

**CE-2009-329-DEC PROBATION / CHEF DE SERVICE DE
L'ADMINISTRATION ET CONTRÔLE
BUDGÉTAIRE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN
DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE le 21 novembre 2007, le Comité exécutif autorisait l'embauche de M. Jacques Bonin au poste de chef de service administration et contrôle budgétaire à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE M. Jacques Bonin a terminé sa période de probation et doit être confirmé à titre d'« employé régulier permanent de la Ville », le tout selon l'article 4.11 du protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, et de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que M. Jacques Bonin soit et est confirmé à titre d'« employé régulier permanent de la Ville de Terrebonne », et ce, à titre de chef de service administration et contrôle budgétaire à la Direction de l'entretien du territoire.

**CE-2009-330-DEC NOMINATION / SECRÉTAIRE / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE depuis le 8 mai 2008, Mme France Léonard faisait l'objet d'affectations temporaires en raison d'une incapacité à occuper son poste régulier pour des motifs reliés à son état de santé ;

ATTENDU QUE le 4 mai 2009 le poste de secrétaire au service de l'approvisionnement deviendra vacant suite à la mutation de son titulaire actuel ;

ATTENDU QUE Mme Léonard peut occuper ce poste, lequel respecte ses limitations fonctionnelles permanentes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer Mme France Léonard au poste de secrétaire au service de l'approvisionnement à la Direction de l'entretien du territoire, classe 6, à compter du 4 mai 2009, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2009-331-DEC SOUMISSION / LOCATION / VÉHICULES
« FORD EDGE » / DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la location de deux (2) véhicules « Ford Edge » pour la Direction de la police (SOU-2009-34);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 mars 2009 à 11 h 03, à savoir :

Des Seigneurs Ford	611,64\$ / mois
Terrebonne Ford inc.	617,63\$ / mois

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Des Seigneurs Ford s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 25 mars 2009 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **DES SEIGNEURS FORD**, datée du 24 mars 2009, pour la location, avec option d'achat, de deux (2) véhicules « Ford Edge » pour la Direction de la police, pour un contrat d'une durée de quatre (4) ans (48 versements), le tout pour un montant de 541,83\$ (taxes en sus) par mois. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0080 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que le premier versement soit fait à Des Seigneurs Ford et les 47 autres versements à Crédit Ford.

Que le directeur soit autorisé à signer les contrats d'acquisition de ces véhicules à la fin du bail, le cas échéant.

**CE-2009-332-DEC HONORAIRES PROFESSIONNELS /
RÉFECTION DE LA TOITURE DU 940,
MONTÉE MASSON**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 146-03-2009 adoptée le 23 mars 2009 acceptant la soumission de la compagnie

Paysages Lanaudière inc.	45 791,13\$
Les Entreprises Ouimet & Fils enr.	52 946,00\$
Carlenri Paysagiste inc.	68 686,69\$
Les Entreprises Daniel Robert inc.	70 117,67\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Paysages Lanaudière inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 1^{er} avril 2009 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **PAYSAGES LANAUDIÈRE INC.**, datée du 27 mars 2009, pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers municipaux – secteurs « II » et « III » (secteurs Lachenaie et La Plaine), le tout pour un montant de 40 568\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0089 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-335-DEC SOUMISSION / ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX
ET DU MOBILIER URBAIN / SECTEURS I ET II**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'entretien des végétaux et du mobilier urbain – secteurs « I » et « II » (secteurs Terrebonne et Lachenaie) (SOU-2009-05);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 31 mars 2009 à 11 h 05, à savoir :

	Total A	Total B	Grand total
Les Entreprises Daniel Robert inc.	18 606,88\$	32 057,96\$	50 664,84\$
Paysages Lanaudière inc.	30 352,09\$	27 355,26\$	57 707,35\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Entreprises Daniel Robert inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 1^{er} avril 2009 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC.**, datée du 31 mars 2009, pour l'entretien des végétaux et du mobilier urbain – secteurs « I » et « II » (secteurs Terrebonne et Lachenaie), le tout pour un montant de 44 885,79\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0090 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-336-DEC SOUMISSION / FOURNITURE / ÉPANDAGE
D'ABAT-POUSSIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière (SOU-2009-21);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 31 mars 2009 à 11 h 07, à savoir :

Multi Routes inc.	52 345,79\$
Sebci inc.	54 637,14\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Multi Routes inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 1^{er} avril 2009 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **MULTI ROUTES INC.**, datée du 24 mars 2009, pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière, le tout pour un montant de 46 375\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0087 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-337-DEC SOUMISSION / RÉFECTION DE TROTTOIRS
ET DE BORDURES EN BÉTON**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la réfection de trottoirs et de bordures en béton (SOU-2009-22);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 31 mars 2009 à 11 h 08, à savoir :

Pavage des Moulins inc.	42 045,94\$
Excavation A.M. Itée	57 340,51\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Pavage des Moulins inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 1^{er} avril 2009 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **PAVAGE DES MOULINS INC.**, datée du 31 mars 2009, pour la réfection de trottoirs et de bordures en béton, le tout pour un montant de 37 250\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0086 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-338-DEC SOUMISSION / COUPE DES ENTRÉES
CHARRETIÈRES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la coupe des entrées charretières (SOU-2009-27);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 31 mars 2009 à 11 h 09, à savoir :

Construction S.R.B. scc	36 441,69\$
Excavation Gérard Cloutier inc.	36 690,01\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction S.R.B. scc s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 1^{er} avril 2009 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **CONSTRUCTION S.R.B. SCC**, datée du 27 mars 2009, pour la coupe des entrées charretières, le tout pour un montant de 32 285\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0085 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-339-REC SOUMISSION / FOURNITURE D'ARBRES DE
PÉPINIÈRE POUR LA DISTRIBUTION AUX
CITOYENS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture d'arbres de pépinière pour la distribution aux citoyens (SOU-2009-29) ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 mars 2009 à 11 h 02, à savoir ;

Pépinière Dominique Savio ltée	139 757,99\$
Plantation Létourneau	174 166,12\$
Les Serres Beaulieu	174 999,14\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Pépinière Dominique Savio ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 1^{er} avril 2009 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **PÉPINIÈRE DOMINIQUE SAVIO LTÉE** pour la fourniture d'arbres de pépinière pour la distribution aux citoyens, pour un montant de 123 816,60\$ (taxes en sus) à être financé à même la réserve du fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0082 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2009-0083, soumis par le trésorier, au montant de 133 568\$, du poste budgétaire numéro 1-05-900-00-017 au poste budgétaire numéro 1-02-751-00-628, soit accepté.

**CE-2009-340-DEC SOUMISSION / RÉPARATION / CONDUITE DE
REFOULEMENT / POSTE DE POMPAGE
MAJOR**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la réparation d'une conduite de refoulement à proximité du poste de pompage Major;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 2 avril 2009, à savoir :

Excavation Marc Villeneuve inc.	86 899,35\$
Jean Villeneuve Sablière (3093-4459 Québec inc.)	88 173,33\$
Doncar Construction inc.	88 505,29\$
Transport & Excavation Mascouche inc.	89 233,65\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Excavation Marc Villeneuve inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 2 avril 2009 par M. Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **EXCAVATION MARC VILLENEUVE INC.**, datée du 2 avril 2009, pour la réparation d'une conduite de refoulement à proximité du poste de pompage Major, le tout pour un montant de 76 987,24\$ (taxes en sus) à être financé à même les surplus des travaux hygiène du milieu.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0096 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-341-DEC MANDAT / ÉTUDE GÉOTECHNIQUE / RUES
MARIE-JEANNE-LAUZON, DE NANTES ET
CHARRON**

ATTENDU QUE des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc et de pavage sont prévus au cours de l'année 2009 dans les rues Marie-Jeanne-Lauzon, de Nantes et Charron ;

ATTENDU QU'il est requis qu'une étude géotechnique soit réalisée par une firme spécialisée en sol pour connaître la nature des matériaux en place;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Groupe Qualitas inc. pour effectuer une étude géotechnique pour les travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc et de pavage dans les rues Marie-Jeanne-Lauzon, de Nantes et Charron, le tout pour un montant n'excédant pas 11 100\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement numéro 424.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 424 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**CE-2009-342-DEC MANDAT / PLANS ET DEVIS / BORDURE ET
PAVAGE / RUE DES CALLAS ET AVENUE
DES ROSEAUX**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme BPR-Triax pour la confection des plans et devis des travaux de bordure et pavage de la rue des Callas et l'avenue des Roseaux et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 19 300\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 417.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 417 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que les plans et devis soient préparés en conformité avec les documents suivants préparés par la Direction du génie et projets spéciaux, à savoir :

- Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives ;
- Directives administratives – Direction du génie et projets spéciaux.

**CE-2009-343-DEC MANDAT / PLANS ET DEVIS / ÉCLAIRAGE
ROUTIER / RUE DES CALLAS ET AVENUE
DES ROSEAUX**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Nacev Consultants inc. pour la confection des plans et devis pour la réalisation des travaux d'éclairage routier de la rue des Callas et l'avenue des Roseaux et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association

des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 8 900\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 417.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 417 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que les plans et devis soient préparés en conformité avec les documents suivants préparés par la Direction du génie et projets spéciaux, à savoir :

- Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives ;
- Directives administratives – Direction du génie et projets spéciaux.

**CE-2009-344-DEC MANDAT / PLANS ET DEVIS / ÉCLAIRAGE
ROUTIER / RUES DE CHAUTAGNE, DE
LAVOURS, DE VACCARÈS, DE CHALLANS ET
DE MIRAMAS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Nacev Consultants inc. pour la confection des plans et devis pour la réalisation des travaux d'éclairage routier des rues de Chautagne, de Lavours, de Vaccarès, de Challans et de Miramas et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 22 100\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 414.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 414 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que les plans et devis soient préparés en conformité avec les documents suivants préparés par la Direction du génie et projets spéciaux, à savoir :

- Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives ;
- Directives administratives – Direction du génie et projets spéciaux.

**CE-2009-345-DEC SOUMISSION / TRAVAUX DE
RÉAMÉNAGEMENT DU ROND-POINT DANS
LA RUE DE LA POMMERAIE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour les travaux de réaménagement du rond-point de la rue de la Pommeraie;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 31 mars 2009 à 11 h 01, à savoir :

Transport & Excavation Mascouche inc.	96 846,75\$
Les Entreprises Bucaro inc.	98 891,48\$
Groupe Benoit inc.	104 693,82\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 2 avril 2009 par M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.**, datée du 31 mars 2009, pour les travaux de réaménagement du rond-point de la rue de la Pommeraie, le tout pour un montant de 85 800\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 10. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0094 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-346-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / ACTE DE
SERVITUDE / ÉGOUT PLUVIAL / MONTÉE
MASSON**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude de passage en faveur de la Ville pour l'entretien et la réparation d'une conduite d'égout pluviale existante sur le lot 4 031 330 du cadastre du Québec.

Que Me Robert Gravel, notaire, soit et est mandaté pour la préparation de l'acte de servitude.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge de la Ville de Terrebonne et pris à même le poste budgétaire numéro 1-02-615-00-411.

**CE-2009-347-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS
/ PLANS ET DEVIS / TRAVAUX DE BORDURE
ET PAVAGE DES RUES DE CHAUTAGNE, DE
LAVOURS, DE VACCARÈS, DE CHALLANS ET
DE MIRAMAS**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour des travaux de bordure et de pavage des rues de Chautagne, de Lavours, de Vaccarès, de Challans et de Miramas ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 avril 2009, à savoir:

BPR-Triax
Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 26,79 à la firme BPR-Triax, et un pointage de 22,57 à la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme BPR-Triax ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme BPR-Triax pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour des travaux de bordure et de pavage des rues de Chautagne, de Lavours, de Vaccarès, de Challans et de

Miramas, pour un montant de 53 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 414. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-025 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 414 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**CE-2009-348-DEC CESSION / CONTRIBUTION POUR FINS DE
PARC / PROLONGEMENT DE LA RUE DU
RUBIS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la cession :

- 1) des lots numéros 4 310 019, 4 310 020 et 4 310 021 du cadastre du Québec pour fins de rue dans le secteur de la rue du Rubis, par M. Laurent Cousineau, et ce, conformément à la promesse de cession signée le 12 février 2009 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 20265 de ses minutes ;
- 2) du lot numéro 4 310 018 du cadastre du Québec pour fins de parc, lot situé dans le secteur de la rue du Rubis, par M. Laurent Cousineau, et ce, conformément à la promesse de cession signée le 12 février 2009 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 20265 de ses minutes ;

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer les actes de cession desdits lots et que Me Robert Gravel, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis concernant la cession des lots mentionnés ci-dessus.

Il est également unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, et suivant son rapport daté du 26 mars 2009, d'accepter la contribution pour fins de parc exigée à la réglementation de lotissement en terrain, à savoir :

- ☉ un terrain d'une superficie de 3 473,59 m², tel que démontré au plan de M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 20265 de ses minutes, dans le cadre du projet de développement de la rue Rubis et laissant ainsi une contribution excédentaire en banque de 25 260,83 m², telle qu'indiquée à la compilation 6 datée du 5 février 2008.

**CE-2009-349-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UN CAMION
FOURGONNETTE RÉGULIER « FORD E-250 »
POUR LA DIRECTION DU LOISIR ET VIE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'achat d'un camion fourgonnette régulier « Ford E-250 » pour la Direction du loisir et vie communautaire (SOU-2009-14);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 mars 2009 à 11 h 01, à savoir :

Terrebonne Ford inc.	33 637,88\$
Des Seigneurs Ford	33 766,55\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Terrebonne Ford inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 2 avril 2009 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **TERREBONNE FORD INC.**, datée du 24 mars 2009, pour l'achat d'un camion fourgonnette régulier « Ford E-250 » pour la Direction du loisir et vie communautaire, le tout pour un montant de 29 801\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0091 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-350-REC SOUMISSION / TRAVAUX / AIRE DES AÎNÉS
AU PARC LOUIS-LABERGE / PLAN DE MISE
EN ŒUVRE 2009**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour l'aménagement de l'aire des aînés, du sentier cyclo-pédestre, des équipements extérieurs, de l'éclairage et de l'aménagement paysager au parc Louis-Laberge dans le cadre du plan de mise en œuvre 2009 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 31 mars 2009, à savoir ;

Transport & Excavation Mascouche inc.	330 185,33\$
Paysagiste S. Forget inc.	368 520,51\$
Groupe Benoit inc.	369 820,90\$
Les Entreprises Bucaro inc.	381 961,10\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport et Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 1^{er} avril 2009 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.** pour l'aménagement de l'aire des aînés, du sentier cyclo-pédestre, des équipements extérieurs, de l'éclairage et de l'aménagement paysager au parc Louis-Laberge dans le cadre du plan de mise en œuvre 2009, pour un montant de 299 640\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements numéros 88, 231 et 356. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0093 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-351-DEC JOURNÉE SPAGHETTI DU MAIRE 2009 / 9 MAI
2009 / FORUM DE LA PLAINE**

ATTENDU la demande du comité organisateur pour tenir la « journée spaghetti du maire » le samedi 9 mai 2009, de 11 h à 20 h , au Forum de La Plaine, 6881, boulevard Laurier;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Comité organisateur à tenir la « journée spaghetti du maire » le samedi 9 mai

2009, de 11 h à 20 h, au Forum de La Plaine, 6881, boulevard Laurier, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

1) Musique et animation

La transmission de musique par appareil sonore ou autre animation est autorisée pour la tenue de cette activité. Un chapiteau sera installé dans le stationnement du Forum pour la tenue des spectacles.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2009-352-DEC DEMANDE D'UTILISATION DE CHEMIN
PUBLIC / CÉGEP DE TERREBONNE / DÉFI-
CARDIO / 13 MAI 2009**

ATTENDU la demande faite par le CÉGEP de Terrebonne afin d'utiliser le chemin public pour un Défi-cardio dans les rues de la Ville de Terrebonne le mercredi 13 mai 2009, et ce, pour une 6^e année consécutive ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise l'activité de Défi-cardio, organisée par le CÉGEP de Terrebonne, le 13 mai 2009.

Première activité :

Trajet vélo de 13h30 à 14h45

Départ du CÉGEP, boulevard des Entreprises, boulevard des Plateaux, chemin Comtois, montée Valiquette, chemin Martin, rang Sainte-Claire.

Quarante (40) participants

Deuxième activité :

Trajet course à pied de 14h50 à 16h15

Départ du CÉGEP, boulevard des Entreprises, piste cyclable sur le boulevard des Entreprises et la rue Edouard-Michelin.

Soixante-dix (70) participants

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

**CE-2009-353-DEC TOURNÉE MASCOUCHOISE 2009 / 6 JUIN
2009**

ATTENDU la demande de la Ville de Mascouche pour tenir une randonnée populaire à vélo sur des circuits non protégés le samedi 6 juin 2009 ainsi qu'avoir une autorisation de passage dans certaines rues de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la Ville de Mascouche à utiliser certaines rues de la Ville de Terrebonne dans le cadre de leur randonnée populaire à vélo le samedi 6 juin 2009 vers 10h30, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon la condition mentionnée au paragraphe 1 qui suit :

1) Assistance policière

La Direction de la police est autorisée à fournir les escortes policières suffisantes pour assister la Ville de Mascouche et assurer la sécurité tout au long du parcours.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

CE-2009-354-DEC FÊTE CANINE 2009 / 1^{er} AOÛT 2009 / PARC ANGORA

ATTENDU la demande du Regroupement des propriétaires canins de Terrebonne pour tenir une Grande fête canine au parc Angora, le samedi 1^{er} août 2009 de 10h à 15h (remis au lendemain en cas de mauvaise température);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Regroupement des propriétaires canins de Terrebonne à tenir une Grande fête canine au parc Angora le 1^{er} août prochain (remis au lendemain en cas de mauvaise température), conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 7 qui suivent :

1) Chiens

Que les chiens puissent circuler sans laisse à l'intérieur des clôtures temporaires aménagées à cet effet ou en laisse sur le site de l'événement pour la tenue de l'activité seulement.

2) Musique

Que la transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cet événement.

3) Kiosques

Que l'aménagement de kiosques est autorisé.

4) Stationnement

Qu'une tolérance de stationnement est accordée aux abords du parc.

5) Produits comestibles

Que la vente et le service de produits comestibles sont autorisés exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de ces produits.

6) Vente

Que les partenaires et différents intervenants du RPCT puissent vendre et promouvoir leurs produits ou services à leur kiosque attitré la journée de l'événement.

7) Affiches publicitaires

Que l'installation d'affiches ou de matériel publicitaire est permise pour la durée de l'événement sur le site ou devant les kiosques.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2009-355-DEC MARCHE « LE RELAIS POUR LA VIE » /
SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER / 5 JUIN
2009 / PARC ARISTIDE-LAURIER**

ATTENDU la demande de la Société canadienne du cancer pour tenir une marche de nuit, dans la nuit du 5 juin 2009, entre 19 h et 7 h, au parc Aristide-Laurier ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la Société canadienne du cancer à tenir une marche de nuit dans la nuit du 5 juin 2009 entre 19 h et 7 h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur le site pour la tenue de cet événement, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

3) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles ou de boissons non alcoolisées est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles dans le parc.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2009-356-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 18h15.

Président

Secrétaire